departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 21 septembre 2007

Votants: 37

Convocation du Conseil Municipal :

le 10/09/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 28/09/2007

Garantie d'emprunt accordée à l'Opac auprès de la caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 5 immeubles (130 appartements) quartier Clou Bouchet à Niort

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU - M. Amaury BREUILLE - M. Robert PLANTECOTE - M. Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Jeanine BIMES - Mme Nicole GRAVAT - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers:

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith BERNARD - M. Joël RENOUX - M. Marc THEBAULT - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : M. Rodolphe CHALLET -

Excusés ayant donné pouvoir :

Catherine REYSSAT donne pouvoir à Yannick TARDY - Dominique GUIBERT donne pouvoir à Claudie LAROCHE - Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Marc THEBAULT -

Excusés:

Conseillers:

M. Alain GARCIA - M. Franck GIRAUD - M. Stéphane TRONEL - Mlle Karen NALEM - Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Michelle LE FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2007

DELIBERATION D20070394

DIRECTION DES FINANCES

Garantie d'emprunt accordée à l'Opac auprès de la caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 5 immeubles (130 appartements) quartier Clou Bouchet à Niort

Monsieur Luc DELAGARDE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Vu la demande formulée le 22 août 2007 par l'OPAC Sud Deux-Sèvres en vue d'obtenir la garantie de la ville de Niort pour des prêts d'un montant de 742 550 € au motif que ces prêts sont destinés à financer la réhabilitation de logements sociaux quartier Clou Bouchet à Niort,

Vu l'article R.221-19 du code monétaire et financier,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du code civil,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accorder sa garantie à l'OPAC Sud Deux-Sèvres pour le remboursement aux conditions définies ci-desous, des emprunts d'un montant de 742 550 euros que l'OPAC Sud Deux-Sèvres se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces prêts étant destinés à la réhabilitation de 5 immeubles (130 appartements) quartier Clou Bouchet à Niort.

Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêt N°1 destiné aux travaux de réhabilitation et de résidentialisation

Prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations

Nature :Prêt PRUASMontant maximum du prêt :563 252 €Echéances :AnnuellesDurée de la période d'amortissement20 ansTaux d'intérêt actuariel annuel :3.45%

Taux annuel de progressivité : 0,00 % par an

Révisabilité des taux d'intérêt et de En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le progressivité taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Prêt N°2 destiné aux travaux de construction de logements

Prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations

Nature :Prêt PRU CDMontant maximum du prêt :89 298 €Echéances :AnnuellesDurée de la période d'amortissement40 ansTaux d'intérêt actuariel annuel :3.45%Taux annuel de progressivité :0,00 % par an

Révisabilité des taux d'intérêt et de En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le

progressivité taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Prêt N°3 destiné aux travaux de construction de locaux

Prêteur : Caisse des Dépôts et Consignations

Nature :Prêt PRUAMMontant maximum du prêt : $90\ 000\ €$ Echéances :AnnuellesDurée de la période d'amortissement $20\ ans$ Taux d'intérêt actuariel annuel :3.45%

Taux annuel de progressivité : 0,00 % par an

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 % .

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessous sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du livret

A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

La garantie de la Ville de Niort est accordée pour la durée totale des prêts à hauteur de la somme de 742 550 € majorée des intérêts courus.

Effets de la garantie :

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Niort s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

En outre, la Ville de Niort s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué :
 - à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur,
- à signer la convention ci-annexée,
- à signer les contrats de prêts lorsqu'ils seront établis par la Caisse des Dépôts et Consignations.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 36
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 9

Pour le Maire de Niort Alain BAUDIN

Signé

Luc DELAGARDE